N° DEL 2012.10.31/239

VILLE DE BRIANÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le Mercredi 31 octobre 2012 à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

CONVOCATION			
Date 25/10/201			
Affichage	25/10/2012		

Etaient Présents: POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL				
En Exercice	Présents	Procurations et Absents		
33	25	8		

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie. NICOLOSO Alain pouvoir à BRUNET Pascale. CODURI Laetitia pouvoir à MARCHELLO Marie. BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed. SIMOND Stéphane pouvoir à FERRUS Christian. NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

THEME: STATIONNEMENT 1

OBJET: MODIFICATION DES TARIFS DE STATIONNEMENT DES CARTES A L'HEURE.

Absents-Excusés:

MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, NICOLOSO Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, BOVETTO Fanny, SIMOND Stéphane, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur: Francine DAERDEN.

Considérant les demandes de plusieurs usagers de pouvoir bénéficier de tarifs spécifiques de cartes à l'heure dans nos parcs en ouvrages ;

Considérant l'avis pris par le conseil d'exploitation de la RMBS le 29 octobre 2012, il y a lieu de modifier la délibération n° 2011-186 du 30 mai 2011;

PARCS OUVRAGES

PARC SOUTERRAIN VAL CHANCEL	PARCS SOUTERRAINS
	SILO DU PROREL ET L'AIGLE BLEU
DIVERS ABONNEMENTS	DIVERS ABONNEMENTS

TYPES Abonnements	Abonnements 24H/24H	Abonnements Jour	TYPES Abonnements	Abonnements 24H/24H	Abonnements Jour
7 jours	18,50 €		7 jours	22.00 €	
15 jours	30,50€		15 jours	36.00 €	
Mensuel	52,00 €	43,00 €	Mensuel	60,00 €	50,00 €
Trimestriel	139,00 €		Trimestriel	150,00 €	20,000
Semestriel	267,00€		Semestriel	310,00 €	
Annuel	498,00 €		Annuel	550,00 €	

CARTE A	L'HEURE	A DEBITER	CARTE A	L'HEURE A	DEBITER
50 heures		10€	50 heures		10 €
170 heures		30 €	170 heures		30 €
350 heures		45 €	350 heures		45 €
700 heures		70 €	700 heures		70 €

TARIFS	HORAIRES	TARIFS	HORAIRES
½ Journée	2,20 €	½ Journée	3,10€
Journée	4,50 €	Journée	5,10 €

JC	OUR	N	UIT	JOUR		NUIT	
1 heure	gratuite	1 heure	0,80 €	1 heure	1,00 €	1 heure	1,00 €
2 heures	0,80 €	2 heures	1,50 €	2 heures	1,80 €	2 heures	1,80 €
3 heures	1,50 €	3 heures	2,20 €	3 heures	2,50 €	3 heures	2,50 €
4 heures	2,20 €	4 heures	2,60 €	4 heures	3,10 €	4 heures	3,10 €
5 heures	2,80 €	5 heures	3,00 €	5 heures	3,60 €	5 heures	3,60 €
6 heures	3,40 €	6 heures	3,40 €	6 heures	4,10 €	6 heures	4,10 €
7 heures	3,90 €	7 heures	3,80 €	7 heures	4,60 €	7 heures	4,60 €
8 heures	4,50 €			8 heures	5,10 €	, meanes	1,000
Au-delà	0,40 €	Au-delà	0,40 €	Au-delà	0,50 €	Au-delà	0,50 €
heure		heure		heure	3,000	heure	0,500

ABONNEMENTS MOTOS DANS LES PARCS EN OUVRAGES

Les tarifs d'abonnements spécifiques motos dans les parcs en ouvrages, application d'un taux réduit de 50 % des tarifs voitures en vigueur ce jour dans tous les parcs en ouvrages.

(sachant qu'un emplacement voiture convient pour deux motos)



CAISSE PARKING EN SURFACE DE L'AIGLE BLEU

Zone Orange

Caisse parking en surface Aigle Bleu payant de 8 h 00 à 20 h 00 tous les jours.

1 heure	1,00 €	
2 heures	1,80 €	
3 heures	2,50 €	
4 heures	3,10 €	
5 heures	3,60 €	
6 heures	4,10 €	
7 heures	4,60 €	
8 heures	5,10 €	
Heure suppl.	0,50 €	

TARIFS HORAIRE ET RESIDENTS SUR VOIRIE

Du Lundi au samedi de 9H à 12H et de 14H à 18H - Gratuit dimanches et Jours fériés

ZONE BLEUE		
30 minutes	0,50 €	
1 heure	1,00 €	
2 heures	1,80 €	
3 heures	2,50 €	
Heures supplémentaires	0,50 €	
½ Journée	3,00 €	

Installation d'un horodateur en face de l'escalator accès à la télécabine, côté Résidence Aigle Bleu, Avenue René FROGER, tarifs et horaires identiques à la zone bleue.

CHAMP DE MARS

De 9h à 19 h Gratuité de 12H30 à 14H00		Abonne	ements
30 minutes	Gratuit	Semaine	15,00 €
1 heure	1,00 €	Quinzaine	30,00 €
2 heures	1,80 €	Mensuel	60,00 €
3 heures	2,50 €		
4 heures	3,10 €		
Heure suppl.	0,50 €		

PERIODES PAYANTES SUR LE CHAMP DE MARS

- du 1^{er} samedi des vacances scolaires de Noël au 2^{ème} dimanche du mois de janvier.
- du 1^{er} samedi au dernier dimanche des vacances dites de février, toutes zones confondues.
- du 1er samedi au dernier dimanche des vacances de printemps, toutes zones confondues.
- Vacances d'été du 2^e samedi du mois de juin au 3^e dimanche du mois de septembre.
- Pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

Stationnement des bus de tourisme sur le parking du Champ de Mars

A compter du 1^{er} janvier 2012

Afin de faciliter l'accès des bus de voyage et leur clientèle à la vieille ville et réduire les démarches liées à leur visite, les autocaristes régleront la durée de stationnement (soit une journée) directement au service du Patrimoine en même temps que leur visite, somme qui sera refacturée ensuite par la R.M.B.S à ce dernier.

PLACE GENERAL BLANCHARD

Zone Orange

TARIFS de 9 h à 19 h		
Tous les jours de l'année		
30 minutes	Gratuit	
1 heure	1,00 €	
2 heures	1,80 €	
3 heures	2,50 €	
4 heures	3,10 €	
5 heures	3,60 €	
6 heures	4,10 €	
7 heures	4,60 €	
8 heures	5,10 €	
Heure suppl.	0,50 €	

VIGNETTES DE STATIONNEMENT

Vignette résident mensuelle (hors Champ de Mars) : 20,00 €

Vignette de stationnement sur le Champ de Mars uniquement

Pour les résidents du Champ de Mars :

50 €/an vignette orange (avec contremarque) pour 1 véhicule.

Ville haute et sur le Champ de Mars :

- Résidents Ville haute permanents :
- 30 €/an : Vignette orange : Résident 1er véhicule,
- 30 €/an : Vignette orange (avec contre marque) : Résident 2éme véhicule, uniquement Champ de Mars et Jean Freund.
- 15 €/an : Vignette jaune : Carte club C.C.A.S pour le 1er véhicule par ménage,

- Sur le Parking Jean Freund et Champ de Mars uniquement :

- 50 €/an : Vignette verte : Commerçants de la ville haute intra-muros et Champ de Mars,
- 50 €/an : Vignette verte (avec contre marque) : * Employé C.D.I de la ville haute intra-muros et Champ de Mars,
- 4 €/mois : Vignette jaune (avec contre marque) : * Travailleurs saisonniers C.D.D de la ville haute intramuros et Champ de Mars,
 - * Sur présentation du contrat de travail.

Sur le Parking Jean Freund uniquement :

- 50 €/an : Vignette bleue : Personnels Mairie, C.C.B et Elus Mairie, C.C.B.

Pièces justificatives à fournir pour la délivrance des vignettes :

- Justificatif de résidence (ne pas avoir de garage ou de box attenant au logement)
- Inscription K Bis pour les commençants
- Contrat de travail pour les salariés

Neutralisation des places de stationnement sur la voirie

- Sur demande auprès des services techniques (pour déménagement, travaux...)
- Pour une durée de 4 h par jour et par place (facturation globale par les Services Techniques)

Les 18 places réservées aux personnes à mobilité réduite bénéficient de la gratuité du stationnement

TARIFS SPECIFIQUES

- Parcs Hôtel: Tickets forfait nuit V.I.P.:

3,00 €

- E.S.F. Briançon : Forfait journée pour une semaine

Forfait abonné semaine

10,00 € l'unité (du samedi au samedi)

7,00 € 1'unité

- Hôtels Ville haute : stationnement parking Champ de Mars

15,00 € la semaine

- Tarifs Abonnements dans les parcs en ouvrage pour les socioprofessionnels et regroupements d'usagers, seulement pour les abonnements de longue durée : 5 % pour 10 personnes, 10 % pour 20 personnes, 15 % pour 30 personnes,

- Caution cartes:

15,00 €

- Intervention sur site en dehors des heures d'ouvertures :

30,00 €

- Disque bleu de stationnement arrêt minute : vendu 1.00 €

- Résidence Central Parc Neige pour parking Val Chancel:

* Forfait annuel 101 places : 9147 €

- Météo France pour parking Val Chancel:

* Forfait annuel 3 cartes: 1380 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les tarifs proposés;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom ou pour le compte de la Commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Eric PEYTHIEU n'assiste pas à la séance déclarative du conseil municipal, est sorti de la salle du conseil et ne prend pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ».

Monsieur SIMOND Stéphane n'assiste pas à la séance déclarative du conseil municipal et a donné procuration à Monsieur Christian FERRUS, ce dernier en sa qualité de mandataire ne prend pas part au vote pour son mandant, en référence à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ».

POUR: 26 CONTRE: 0

ABSTENTION: 4 (ESTACHY Monique, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe).

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Gérard FRO

TRANSMIS LE 07 NOV. 2012

PUBLIÉ LE 07 NOV. 2012

NOTIFIÉ LE 08 NOV. 2012